

### CONVOCACTION

Date : 5 décembre 2023

Affichée le : 5 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 24  
Votants : 34  
Pouvoirs : 11  
Absent : 4

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

**Étaient présents :** M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - M. Gérald FACCHINI.

### LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

**13 DEC. 2023**

DELIBERATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE  
LE :

19 décembre 2023

#### Absents représentés

M. BOUKHACHBA  
Mme MEUNIER  
Mme TALL  
Mme DUHIN  
Mme SAKHO  
Mme HAMADOUCHE  
M. N'DIAYE  
M. ZAHRAOUI  
Mme JACQUEMART  
Mme M'BAYE  
M. LUCAS

Pouvoir à M. KHOULA  
Pouvoir à M. BROCHOT  
Pouvoir à Mme LEHNER  
Pouvoir à Mme LAMBRE  
Pouvoir à M. BULUT  
Pouvoir à Mme FAZAL  
Pouvoir à M. DEME  
Pouvoir à M. VILLEMMAIN  
Pouvoir à M. BOULHAMANE  
Pouvoir à M. KA  
Pouvoir à M. NACHITE

#### Absents non représentés

Mme MOUSSATEN, M. LEMAIRE, Mme MEHADJI, Mme DUCHATELLE.

**Secrétaire de séance :** Jessica ELONGUERT

## 24 Conventions de mise à disposition d'un éducateur sportif par les clubs sportifs

### Rapport de présentation :

#### **Abdoulaye DEME, Adjoint**

La Ville souhaite proposer des conventions de mise à disposition d'éducateur sportif par certains clubs afin de mettre en place des activités dans le cadre de l'école municipale sur le temps extra-scolaire, ou pendant les vacances sous forme de stages et autres animations sportives mises en place par la Ville, ou pendant les périodes scolaires.

Les actions doivent permettre de favoriser et d'élargir la pratique de l'activité et de l'éducation physique des jeunes.

Les conventions préciseront le cadre avec un maximum d'interventions effectuées par l'éducateur, sur une période donnée. Une prestation sera versée suivant la période donnée, en deux ou en quatre fois, et avec présentation d'un état des heures réalisées par le club et transmis à la Direction des sports de la Ville de Creil pour acceptation.

Le montant de la prestation sera calculé suivant le tarif horaire de 13,50 € appliqué aux éducateurs sportifs.

Le tableau ci-après, précise ces informations :

Clubs et associations sportives	Activités	Période	
Club amical de tennis	EMS et scolaires	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024	
Club avenir de Creil	EMS et scolaires	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024	300 heures / en quatre fois
Agglomération creilloise de basket	EMS	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024	200 heures / en deux fois
Club pugilistique creillois	EMS	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024	100 heures / en deux fois

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID: 060-216001743-20231218-024CM111223-DE

Il vous est demandé d'approuver ces conventions, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions.

**Monsieur Cédric LEMAIRE et Madame Fabienne LAMBRE ne prennent pas part au vote.**

Vous êtes appelés à voter.

**Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les conventions ci-annexées,

Vu l'avis de la commission « Education, sport et loisirs » du 16 novembre 2023,

Considérant que la Ville de Creil souhaite favoriser et élargir la pratique de l'activité et l'éducation physique des jeunes,

Entendu le rapport de présentation,

**Vote**

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'approuver les conventions de mise à disposition d'un éducateur sportif par les clubs sportifs, telles qu'annexées.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition d'un éducateur sportif par les clubs : Club amical de tennis, club de gymnastique Avenir de Creil, Agglomération creilloise de basket, Club pugilistique creillois, pour la période indiquée dans le tableau susmentionné, ainsi que tous les documents y afférents.

**Article 3 :** d'imputer les dépenses afférentes sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

CREIL, le

**18 DEC. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site de la Ville le 19 décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)